

ANVERS Le 25-11-2011

Mesdames et Messieurs les bâtonniers

Mes Chers Confrères,

**Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur Ridha Farhat Ambassadeur
auprès du Royaume de Belgique**

Mesdames et Messieurs,

Mes chers amis,

**Monsieur le Président du Conseil des Barreaux de l'Union
Européenne Georges-Albert DAL, Messieurs les membres du Conseil du
CCBE, vous avez décidé de descerner au Bâtonnier de l'Ordre des
Avocats de TUNISIE que je suis, le Prix des Droits de l'Homme du CCBE
pour l'année 2011. Je vous en remercie**

Tout d'abord , je voudrais exprimer ma fierté personnelle et à travers ma modeste personne, la fierté des avocats tunisiens d'être parmi vous aujourd'hui avec une forte délégation d'avocats venus spontanément. Je suis d'autant plus sensible à cette invitation que, depuis longtemps déjà, bien avant le lever du soleil du 14 janvier 2011, qui marque la fuite du dictateur et la fin du régime de la terreur et de la corruption en Tunisie, les barreaux européens et notamment français, avec lesquels nous avons depuis toujours entretenu d'étroites relations, ont toujours fait preuve vis-à-vis du barreau tunisien d'intérêt et de solidarité.

Je n'oublie pas que ce prix dont vous m'honorez, honore en réalité le

corps des avocats tunisiens. Comme dans toutes les révolutions, personne ne peut se targuer d'être le principal artisan de la rupture avec l'ancien régime et de l'accélération de l'Histoire. Bien sûr, le double honneur qui m'échoit, a été d'avoir la confiance de mes confrères qui m'ont élu quelques mois seulement avant la révolution et, par conséquent, d'avoir été là, à mes fonctions de bâtonnier, au moment des événements historiques du 14 janvier et des jours qui l'ont précédé.

Bien sûr aussi, de par notre vocation d'avocats, nous avons toujours été en première ligne contre les abus du pouvoir. Tout homme qui a du pouvoir est porté à en abuser disait Montesquieu. Pour le paraphraser, j'ajouterai que toute institution qui a du pouvoir est portée à faire un usage excessif de son pouvoir. L'avocat, défenseur naturel des droits et des Libertés a toujours été et est donc un rempart contre les abus, un opposant virtuel naturel à tout pouvoir en place, en dehors de toute arrière pensée politicienne.

Déjà au lendemain de l'indépendance de notre pays, Bourguiba, grand homme d'Etat, n'était cependant pas démocrate et ne supportait pas la contradiction. Les avocats, menés par leurs bâtonniers successifs n'avaient pas hésité à se dresser contre les abus du régime. Le régime de Ben Ali qui a succédé à Bourguiba, était non seulement autoritaire mais aussi FEROCÉ, car il exerçait un contrôle total sur tous les rouages de la société, et il était corrompu, voué à la famille du président, de sa femme et aux proches du pouvoir.

Je pense ici à certains d'entre nous, qui ont marqué les esprits par leur

abnégation, par leur dévouement et par leur courage. Parmi ceux là, et ils furent nombreux, j'ai aujourd'hui une pensée particulière pour un Homme que j'ai eu le grand honneur et le grand bonheur d'approcher, de connaître et d'admirer Le grand bâtonnier Maître Mohamed Chakroun, un grand ténor du barreau à l'inflexible droiture. Maître Chakroun fut l'avocat qui osa braver le pouvoir de Ben Ali en abritant chez lui, à plusieurs reprises le Conseil National pour les Libertés en Tunisie, qui, a été officiellement interdit de toute activité. Ce fut également Maître Chakroun, qui le 10 décembre 1999, remit à notre consoeur Radhia Nasroui, fervente militante des droits de l'Homme, le premier prix lors d'une cérémonie. A cette réunion avaient assisté plus de soixante personnalités du Mouvement démocratique, tous opposants, dont Monsieur Mutapha Ben Jaafar, aujourd'hui plébiscité Président de la Constituante et Monsieur Moncef Marzouki probablement futur Président de la République Ce fut encore Maître Mohamed Chakroun qui osa rencontrer au siège du CNLT des parlementaires européens et le rapporteur des Nations Unis chargé de la liberté d'expression, au grand dam du pouvoir. C'était encore et toujours lui qui, à plusieurs reprises prenait la tête des collègues de défense des accusés politiques où il faisait preuve d'une abnégation qui n'avait d'égale que son rare talent.

Cet Homme et d'autres, dont nous sommes les émules, c'est aujourd'hui justice que de leur rendre hommage, car ils ont entretenu la flamme et ont semé l'espoir dans nos cœurs dans les moments les plus durs de notre histoire sous BEN ALI. Ils nous ont montré le chemin de la dignité et de la liberté. C'est, en bonne partie, grâce à eux et à leur exemple que le convoi

de la liberté a pu avancer jusqu'à la révolution et que le pouvoir de Ben Ali a été renversé.

A l'extérieur de la Tunisie, les Barreaux d'Europe, notamment belge et français, n'ont pas manqué de nous manifester leur soutien leur solidarité à plusieurs reprises, gênant la liberté d'exactions du pouvoir et le décourageant dans ses entreprises et ses actions contre les avocats; les communiqués fermes de barreaux européens dénonçant les atteintes et les exactions du pouvoir de Ben Ali contre les avocats tunisiens ont contribué à porter sur la scène internationale les agissements du pouvoir et à contenir relativement ses ardeurs ; bien des fois aussi, des délégations d'avocats se sont rendues en Tunisie pour apporter le soutien de leur barreau aux avocats de Tunisie et la presse n'a pas manqué de s'en faire l'écho au grand dam de Ben Ali et de ses sbires.

Hier soumis à une intolérable pression du pouvoir en place, c'est donc tout naturellement que nous avons assumé et continuons d'assumer un rôle très actif avant et pendant la révolution du 14 janvier 2001.

Je voudrai ici évoquer devant vous ces heures intenses de combat, de lutte, d'angoisse, d'espoir que nous tous tunisiens, et avocats en particulier, avons vécu avant la délivrance du 14 janvier. En tant que Bâtonnier et avec l'ensemble de mes confrères, nous sommes fiers d'avoir participé et contribué activement à ces événements historiques. Il s'agit de moments mémorables que nul d'entre nous ne pourra jamais oublier.

Deux événements me marqueront à vie.

1/ Le Premier, Vendredi 31 décembre 2010, une journée particulièrement

significative. En réaction aux interventions très virulentes de certains avocats qui appelaient la foule et la police à la révolte contre la tyrannie, la dictature et la corruption de la famille, Ben Ali avait décidé d'infliger une correction aux avocats.

Pourchassés jusqu'à l'intérieur des salles d'audience et la maison de l'Avocat et battus violemment par la milice de Ben Ali, plusieurs ont été hospitalisés .

Je prédisais ce jour-là que c'était le début de la fin du régime de Ben Ali.

2/ Le 2^{ème} , le 10 Janvier 2011, j'entrais dans mon bureau de bâtonnier au Palais de Justice. Je trouvais une trentaine de confrères avec des citoyens de Kasserine entrain de m'attendre tout en suivant les nouvelles qui parvenaient par téléphone faisant état de massacres perpétrés par la police à Kasserine et THALA. Certains pleuraient et tous extrêmement remués et révoltés. J'ai compris qu'il fallait agir rapidement et au plus haut niveau. Je demandais à ma secrétaire interloquée de me passer la présidence de la République. Dix minutes après, j'ai le président Ben Ali au bou du fil et en présence de mes confrères qui entendaient ébahis la conversation.

« Monsieur le Président un carnage se déroule en ce moment à Kasserine, des compatriotes sont entrain de mourir, SVP, donnez vos ordres pour que la police arrête de tirer sur la foule »...

Ce n'est pas moi qui ai donné l'Ordre, Maître on vous trompe je vous assure...

Monsieur le Président SVP, mes confrères à Kasserine demande à ce que la police se retire et que l'armée s'interpose pour calmer la foule . Voulez-vous donner vos ordres Mr le Président .

Oui bien sûr...

Deux heures après, mes confrères de Kasserine m'apprennent

qu'effectivement ça été fait.

Il ya trois jours mon confrère Maître Taoufik Bouderbala Président de la Commission Nationale d'enquête sur les événements et les responsabilités des tueries révélait sur un journal de la place que Ben Ali avait ordonné de bombarder le quartier Chaud de la Cité Ezzouhour à Kasserine, tuer mille ou même deux milles permettra de mater la révolte disait Ben Ali à ses subordonnés.

L'histoire dira peut-être qu'un coup de fil d'un bâtonnier des Avocats a épargné un bain de sang à Kasserine.

Après la fuite du dictateur, le Barreau a continué à assumer un rôle actif et éminent ; le Conseil de l'Ordre s'est réuni en urgence pour débattre de la situation. Un débat avait été engagé par les politiques sur la situation constitutionnelle qui prévalait dans le pays après la fuite de Ben Ali. Les termes de ce débat étaient les suivants : Est-ce que la situation qui prévalait après la fuite de Ben Ali relevait de l'article 56 de la constitution, applicable en cas d'empêchement provisoire du président de la République ou bien de l'article 57 de la constitution, applicable en cas de vacance de la présidence ? Pour nous, dans cette situation d'urgence, qui correspondait à des espoirs immenses mais provoquait également d'intenses angoisses et des craintes de dérapage, ces interrogations à caractère technique n'étaient pas urgentes, et en l'occurrence elles ne semblaient pas plus importantes que de débattre du sexe des anges. Le Conseil de l'ordre a immédiatement alerté les pouvoirs publics et l'opinion du danger. Ce qui importait c'était de maintenir la continuité de l'Etat pour éviter que le pays s'enflamme en l'absence de l'appareil de l'Etat et que la situation conduise à des dérapages sécuritaires

irréversibles qui favoriseraient l'apparition d'une nouvelle dictature.

Les avocats de Tunisie, par vocation et par tradition, se sont toujours érigés contre les atteintes aux droits des personnes et ont toujours dénoncé avec vigueur les violations de ces droits. Notre vocation à défendre les droits, notre histoire depuis l'indépendance de la Tunisie, illustrent notre rôle actif dans l'instauration de la justice, en particulier lorsque les magistrats, par intérêt ou par peur, étaient compromis dans des simulacres de justice. Il m'est important de rappeler ici que l'ordre national des avocats de Tunisie a été et demeure jusqu'à présent le seul ordre professionnel dans lequel les membres du Conseil ont toujours été et sont librement et démocratiquement élus. Ces membres représentent les diverses sensibilités de la profession et, malgré ou à cause de cette diversité, ont toujours fait preuve de solidarité face au pouvoir en place. De cette démocratie est née la force et le rayonnement de notre ordre. Ce n'est donc pas un hasard, si les avocats ont été les premiers à accompagner la révolution du 14 janvier 2011 et à organiser les mouvements de grève et les manifestations de soutien, dès le mois de décembre 2010, aux régions intérieures du pays en ébullition. Et ce n'est certainement pas par hasard si le Conseil de l'Ordre a été consulté et écouté avec attention par le pouvoir provisoirement en place avant le 23 octobre 2011.

Vous le savez bien ; l'avocat doit demeurer fidèle aux principes de sa profession et aux exigences d'une bonne administration de la justice quelle que soit la personnalité de l'accusé : une injustice faite à un seul est une menace faite à tous, avait déjà prévenu Montesquieu, voilà bien

longtemps. En matière de justice, le non respect des règles et des principes est une aventure ; un dérapage n'est jamais contrôlé. Conscients de cela, le Conseil de l'Ordre suit de façon attentive et vigilante les procès intéressant le président déchu et les membres de son clan, qu'ils s'appellent Ben Ali ou Trabelsi ou encore qu'il s'agisse de ses sbires. Pour avoir le droit de rester fiers de notre révolution, nous sommes attachés à ce que nos bourreaux d'hier bénéficient aujourd'hui, au niveau de la justice, de toutes les garanties dues aux accusés, et ce d'autant plus qu'il s'agit d'accusations graves. Au niveau de la justice, la dignité du peuple de la révolution, dont nous avons quelque part et avec d'autres, la prétention d'être les gardiens, exige qu'il n'y ait pas de vengeance mais une juste reddition des comptes. Le simulacres de justice, c'est fini. BEN ALI SERA JUGE ! LES SIENS SERONT JUGES ! MAIS POUR SAUVEGARDER L'AME DE NOTRE REVOLUTION, ILS BENEFICIERONT DE TOUTES LES GARANTIES ET DE TOUS LES DROITS DUS AUX ACCUSES, EUSSENT-ILS ETE LES BOURREAUX DE CES DROITS.

(CONCLUSION A MARTELER)

Avant de terminer mon intervention, je voudrai émettre le vœu que les relations entre nos barreaux, inspirés par le même idéal de défense des libertés, soient encore, à l'avenir, plus étroites, en particulier aujourd'hui que la Tunisie entame sa marche vers la liberté, la démocratie et la justice. Comme je l'ai dit, je le sais, ce sera une marche difficile et le chemin sera semé d'embûches. Au nom de tous les avocats de Tunisie qui m'ont fait l'honneur de m'élire et de les représenter, je voudrai exprimer avec clairvoyance et avec insistance notre engagement et notre

persévérance: notre rôle d'avocats défenseurs des droits et des libertés, ne finit pas aujourd'hui que la Tunisie aborde une nouvelle page pleine d'espoir depuis les élections du 23 octobre 2011. EN TUNISIE, NOUS DEVONS ENCORE FAIRE EN PRATIQUE, AU JOUR LE JOUR, AU NIVEAU DE LA VIE DES GENS, AU NIVEAU DE LA PRESSE, AU NIVEAU DES INSTITUTIONS ET SURTOUT AU NIVEAU DE LA JUSTICE, L'APPRENTISSAGE DE LA DEMOCRATIE CAR SI LA DEMOCRATIE RELEVE D'UNE VISION LIBERALE DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTES, CE QUE NOUS SAVONS TOUS PARCE QUE NOUS L'AVONS TOUS APPRIS DANS LES LIVRES, c'est AVANT TOUT, UNE PRATIQUE DE VIE QUOTIDIENNE.

C'est pour cela, qu'en Europe, on a conservé et on encourage les institutions de la société civile protectrices des droits de l'homme. C'est pour cela aussi que l'Ordre des avocats de Tunisie, bénéficiant de longues traditions et d'une longue expérience, continuera à être vigilant et veillera au grain conformément à sa vocation: il n'hésitera pas, si le besoin s'en fait sentir, à faire appel à « VOUS », à votre institution, à vos Ordres, à la solidarité des avocats d'Europe pour que le primauté du Droit avec un grand « D » soit sauvegardée.

Conclusion : Monsieur le Président du CCBE m'a offert cette distinction, c' est un honneur pour moi.

Mais soyez certain que le plus grand honneur et bonheur pour nous tous c'est d'être au service de son pays de son peuple.

Comme vous le savez, le peuple tunisien est acculé à réussir sa transition démocratique : la Révolution de la Jeunesse Tunisienne , c'était pour la

liberté et la dignité. La prospérité économique et la paix sociale sont des facteurs déterminants pour assurer cette réussite et je sais que vous nous soutenez pour réussir ce pari.

Le CCBE c'est plus d'un Millions d'adhérents, et c'est avec un grand plaisir que la TUNISIE pour vous Pays de le « Révolution du Jasmin » vous accueillera avec vos familles pour profiter de son soleil et admirer ses plages au sable doré, ses oasis sa chaleur humaine et surtout son Histoire.

Vous serez alors 10 millions de touristes à venir admirer et suivre cette marche vers la liberté et la démocratie.

Si j'arrivai à vous convaincre, je serai fier de proclamer avec force que le rayonnement de mon Barreau n'est pas resté au stade des distinctions et des prix mais a rejailli sur tout un PAYS : la TUNISIE.

Venez nous soutenir de prés. Merci pour votre solidarité .